REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF
4ème RALLYE VHRS REGIONAL DES CORBIERES

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline (règlement standard des rallyes de régularité sportive, règles spécifiques rallye historique de régularité).

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	A.S.A CORBIERES
Nom du Rallye :	4ème RALLYE VHRS REGIONAL DES CORBIERES 2026
Date :	2 et 3 octobre 2026
Niveau d'inscription	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes Championnat de Ligue Occitanie Méditerranée
Participation étrangère autorisée ?	non
Visa Ligue (date et numéro) :	18/08/2026 R12/2016
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	649
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	COSTE Cédric
Téléphone :	06.73.71.27.00
Mail :	Asac0806@gmail.com
Comité d'Organisation	
Président :	Coste Cédric-Renard Nicolas
Membres :	Tous les membres de l'ASA Corbières
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Rue Anatole France 11200 LEZIGNAN Corbières
Téléphone :	06.68.60.03.76
Mail:	Asac0806@gmail.com
Permanence du Rallye :	MAISON DE L'ENTREPRISE CORBIERES MINERVOIS GAUJAC Rue Gustave Eiffel LEZIGNAN CORBIERES
Lieu, date, horaire :	2 octobre 2026 à partir de 16h jusqu'à la fin du meeting le 3 octobre 2026

Organisateur technique	
Nom :	A.S.A CORBIERES
Adresse :	Rue Anatole France 11200 LEZIGNAN Corbières
Téléphone :	06.73.71.27.00/07.67.48.24.14
Mail :	Asac0806@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	18 juillet 2026
Ouverture des engagements	14 aout 2026
Clôture des engagements	21 septembre 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	26 septembre 2026
Distribution du Road-Book *(lieu, date, heure)*	Café du Théâtre Avenue Café Peyrou 11200 FABREZAN le 26 septembre à 7h30 à 17h 30 et le 2 octobre de 7h30 à midi
Reconnaissances *(dates & heures)*	Le 26 septembre et le 2 octobre de 8h à 12h et de 14h à 18h
Vérifications administratives *(lieu, date, heure)*	Lors de la distribution des road-books
Vérifications techniques *(lieu, date, heure)*	Vendredi 2 octobre Cours de la République (devant la mairie) LEZIGNAN CORBIERES de 16h à 20h et le 3 octobre à l'Espace de Gaujac, allée Edouard Jean Pierre LEZIGNAN Corbières de 7h30 à 8h
Mise en place du parc de départ *(lieu, date, heure)*	Vendredi 2 octobre à 16h30 l'Espace de Gaujac, allée Edouard Jean Pierre LEZIGNAN Corbières
1ère réunion des Commissaires Sportif	MAISON DE L'ENTREPRISE CORBIERES MINERVOIS GAUJAC Rue Gustave Eiffel LEZIGNAN CORBIERES le 3 octobre à 8h
Publication des équipages admis au départ *(lieu, date, heure)*	Boulodrome Gaujac le 3 octobre à 8h15
Publication des heures et ordres de départ *(lieu, date, heure)*	Boulodrome Gaujac le 3 octobre à 8h15
Briefing des pilotes *(lieu, date, heure)*	Vendredi 2 octobre 2026 à 19h30 MAISON DE L'ENTREPRISE CORBIERES MINERVOIS GAUJAC Rue Gustave Eiffel LEZIGNAN CORBIERES
Départ *(lieu, date, heure)*	9 h00 le 3 octobre du parc de Gaujac 1er VHC
Publication des résultats partiels *(lieu, date, heure)*	Boulodrome de GAUJAC le 3 octobre

	Parc de GAUJAC le 3 octobre 14h32 1er VHC
Arrivée *(lieu, date, heure)*	Parc de GAUJAC le 3 octobre 14h32 1er VHC
Publication des résultats *(lieu, date, heure)*	A l'issue de la dernière spéciale Boulodrome de Gaujac
Remise des prix *(lieu, date, heure)*	A l'entrée du parc final LE 3 OCTOBRE Espace GAUJAC

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

La liste des officiels sera composée au minimum de :

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean François PASCAL 2806/0801
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Alain DESSENS 19459/0806 Olivier COULET 19312/0801
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	
Directeur de Course	Evelyne ROL 40773/0801
Officiel dédié à la surveillance des moyennes (CS ou DC)	Fera l'objet d'un additif
Commissaire Technique responsable	Christophe NATEWAJKO 43054/0806
Chargés des relations avec les concurrents	Véronique CARBOU 119788/0806 Alain COSTE 18050/0806
Juges de faits	
Chronométreurs	
Classement	VDS RACING

1.2. ELIGIBILITE

Le Rallye historique de régularité Régional des Corbières compte pour :

La coupe de France des Rallye 2026

Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée 2026

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés, lors des reconnaissances, choisirons l'heure de passage aux vérifications techniques.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4ème RALLYE VHRS REGIONAL DES CORBIERES doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 21 septembre 2026.

3.1.10P.Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (Moderne, VHC, VHRS, VMRS confondues)

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €
- pour les licenciés de l'ASA Corbières le montant est de 290 €

  *Le coût du système de géolocalisation est compris dans le montant de l'engagement.
  *Lors des vérifications administratives un chèque de 300€ de caution sera demandé en échange du système de géolocalisation. *Géolocalisation : Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye d'un système de géolocalisation reconnu. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors des vérifications Techniques. Une caution (par chèque) de 300 € est demandée par le prestataire qui le rendra contre la restitution du matériel. En cas de perte ou de détérioration du boitier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc…) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non mise en fonctionnement entrainera les pénalités suivantes : - 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate - 2ème infraction : 200 € - 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction auprès de la FFSA. IL est demandé de prévoir 2 prises USB à moins de 70cm des descentes d'arceau copilote. L'Organisateur dégage toute responsabilité pour les zones « blanches » non couvertes.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Selon catégorie – voir règles spécifiques.

Le Rallye historique de régularité des Corbières est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1992 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
- Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.
- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.2. EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

4.3P. ASSISTANCE

Ouverture du Parc d'assistance : Vendredi 2 octobre à 8h
Lieu : Dans le parc du Site de Gaujac. L'assistance sera seulement autorisée dans le Parc du Site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES et il sera demandé aux concurrents :
▪ de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
▪ d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures. ▪ de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye historique de régularité des Corbières représente un parcours de 152 km.
Il est divisé en 1 étape et 2 sections.
Il comporte 4 zones de régularité d'une longueur totale de 35,8km.
Les zones de régularité sont : - ZR 1-3 Jonquières- Albas Longueur 9,5 kms
ZR 2-4 Albas- Villerouge Termenès Longueur 8,4 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ZR est de 3
Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- 26 septembre de 8h à 12h et de 14h à 18h.
- 2 octobre de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Les trackers seront distribués, contre chèque de caution, en même temps que les ROADS BOOKS. Leur présence est obligatoire dans la voiture de reconnaissance.
En outre, la voiture utilisée en reconnaissance ne devra pas arborer les autocollants fournis (numéros de portières, plaques de rallye, publicité obligatoire, etc, …), à l'exception de ceux prévus dans le cadre des reconnaissances (conformément à l'art.6.2.2 du règlement standard des rallyes).
*Lors des vérifications administratives un chèque de 300€ de caution sera demandé en échange du système de géolocalisation.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Il sera établi un classement général pour chaque moyenne

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés ***suivant :***

- ***Le nombre de ZR remportées,***
- ***Le meilleur résultat dans la 1ère ZR,***
- ***Le meilleur résultat dans la 2ème ZR,***
- ***etc…***

ARTICLE 10. COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.
Prix :

Une coupe et un panier gourmand de produits locaux seront remis à chaque équipage au départ du rallye.

La remise des prix se déroulera près du parc fermé final.
Lieu : Site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES